

ministre étudierait-il la possibilité d'accorder le même privilège aux handicapés qui, j'en suis persuadé, en ont encore plus besoin que les personnes faisant partie des deux autres catégories?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis toujours disposé à discuter de cette question avec les sociétés aériennes. A mon avis, cette suggestion est très valable. Je me demande simplement si nous pouvons définir ce qui est une personne handicapée. Je suis persuadé que certains affirmeront que je suis moi-même handicapé.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Nous voulons parler d'une incapacité physique et non mentale.

M. Darling: Je suis certain que le ministre sait très bien ce qu'est un handicapé. Il s'agit d'une personne atteinte d'incapacité physique, et il y en a beaucoup. Bon nombre de personnes de plus de 65 ans admissibles aux tarifs réduits, sont millionnaires.

* * *

LES PENSIONS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PRÉVOYANT UNE PLUS GRANDE PROTECTION ET L'INDEXATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE RÉGIMES PRIVÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'apporter des modifications à la loi sur les normes des prestations de pensions ou à présenter une autre loi afin d'assurer une plus grande protection à ceux qui se sont inscrits à des régimes privés de pensions? Puis-je lui demander également s'il étudierait la question de l'indexation des régimes privés de pensions, actuellement permise par les règlements de l'impôt sur le revenu, mais qui n'est pas encore mise en vigueur?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, cette question fait partie de celles que nous étudions, et je remercie l'honorable représentant de signaler à la Chambre qu'en vertu des nouveaux règlements, l'indexation des régimes privés de pensions peut maintenant compter aux fins de l'impôt sur le revenu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis heureux que le ministre convienne que cette façon de procéder est actuellement possible, mais prendra-t-il des mesures afin de prévoir dans la loi que tous les régimes privés de pensions doivent être indexés en fonction de la hausse du coût de la vie après le début du versement de la pension?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a demandé en premier si cette question était à l'étude, ce qui est bien entendu le cas.

* * *

LES FINANCES

LE SUCCÈS DOUTEUX DE LA DERNIÈRE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des

Questions orales

Finances. Pourrait-il nous expliquer pourquoi la dernière émission d'obligations du gouvernement, d'un montant de 550 millions de dollars, mise sur le marché lundi dernier, a dû être rachetée presque entièrement par la Banque du Canada et non par le public ou les banques à charte qui les achètent généralement? Peut-il également nous expliquer pourquoi son ministère et lui-même se sont si grossièrement trompés sur les conditions du marché dans ce cas important?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le marché des obligations s'est bien sûr ralenti ces dernières semaines aux États-Unis, ainsi qu'au Canada, par suite du renforcement des taux d'intérêts aux États-Unis. Les obligations émises ont été largement distribuées et la majorité a été vendue. Je suis sûr que toutes les obligations seront rachetées.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est la Banque du Canada qui a dû souscrire la majorité des obligations émises, la réponse du ministre n'est pas valable. Ne pense-t-il pas que si ces obligations ne se sont pas vendues, c'est en fait parce que les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur, et même les discours de l'honorable représentant ne risquent pas d'ébranler cette confiance.

Des voix: Bravo!

* * *

LES COALITIONS

LA PROBABILITÉ DE COLLUSION ENTRE LES CIMENTERIES DE LA C.-B.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations à propos des enquêtes sur les coalitions. La semaine dernière, il a fait devant la Chambre une déclaration affirmant qu'il discuterait avec le ministre de la Justice de la possibilité de faire enquête sur la cimenterie en Colombie-Britannique. Cette discussion a-t-elle eu lieu, et dans l'affirmative, quel en est le résultat?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de le rencontrer, mais je ferai volontiers rapport à l'honorable représentant des résultats de la discussion.

M. Reynolds: Comme on a affirmé qu'une petite entreprise de bétonnage dans la vallée du Fraser ne peut acheter de ciment dans la province mais est obligée d'aller aux États-Unis, le ministre aurait-il l'amabilité de hâter la discussion avec le ministre de la Justice afin qu'une enquête soit ouverte le plus tôt possible?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député d'inciter ses amis à hâter leur étude du bill C-7 afin qu'une loi traite des pratiques dont il parle si elles sont illégales.

Des voix: Bravo!